

Département de SAVOIE

Commune de MOTZ

**Compte rendu du conseil municipal**  
**Séance du 21 mai 2016**

Le conseil municipal s'est réuni le 21 mai 2016 à 08h30 heures en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier BERTHET, Maire

Etaient présents : BERTHET Olivier, BIANCHI Brigitte, CLERC Gérard, DEJEY Marie Thérèse, MORELLE Olivier, NEYRET Virginie, CLERC Daniel, DEJEY Laurent.

Etaient absents excusés: BLARY Christine, CUISSART Raymond, RUDKIEWICZ Yoann (pouvoir à NEYRET Virginie)

Virginie NEYRET est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance 01 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**Espace Sport et Nature du Fier**

- Modification du plan d'Occupation du Sol

Dans le cadre du projet de construction d'hébergements touristiques à l'Espace Sport et Nature du Fier, la commune effectuera prochainement une déclaration de projet pour la construction de 30 gîtes de 6 à 8 places, ainsi de qu'un bâtiment d'accueil et de services sur une surface totale utile de 1900 m<sup>2</sup> afin d'être compatible avec le règlement de zonage du Plan d'Occupation des Sols sur le site.

Un registre de concertation sera à votre disposition en mairie, aux horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie, afin que vous puissiez vous exprimer et engager le débat.

- Convention avec la Société Zboiing

La Société Zboiing propose l'installation et la gestion d'un « trampoline à élastiques » pendant la période estivale 2016. L'emplacement leur sera loué 500 euros. Le conseil municipal accepte cette proposition.

- Modification des tarifs de la régie

*Location de vélos électriques*

La commune renouvelle la location de quatre vélos électriques. Les vélos sont maintenant loués pour deux ans à raison de 200 euros par vélo et par an. Ils pourront ainsi être mis à disposition des personnes intéressées en dehors de la période d'avril à septembre.

Les personnes nommées pour la régie sont :

- \* Régisseur titulaire : Desbiolle Anne-Laure,
- \* Régisseur suppléant : Neyret Virginie
- \* Mandataire : Blary Christine

\*Les tarifs de location sont les suivants :

1/2 journée	Journée	2 jours	Semaine
18 euros	25 euros	39 euros	85 euros

Tarifs spécifiques pour la Fête du Vélo les 5 et 6 juin 2016 : 10 euros les 2 heures

*Autres prestations :*

Topo guide : 4 euros

Chasse au trésor : 1 euro

**Projet du périmètre du nouvel établissement intercommunal issu de la fusion de la communauté d'agglomération du Lac du Bourget, de la Communauté de Communes du canton d'Albens et de la Communauté de Communes de Chautagne.**

Monsieur le Maire présente l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer à propos de ce nouveau périmètre.

6 élus sont contres, 3 approuvent.

**Approbation des statuts de la Société d'Economie Mixte relatifs au service des pompes funèbres de Chambéry**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 27 novembre 2015 par laquelle la commune acceptait le principe d'adhérer à la Société d'Economie Mixte de Pompes Funèbre créés à l'initiative de la ville de Chambéry. Le projet étant abouti, il convient maintenant d'en accepter les statuts.

Le conseil municipal approuve ces statuts à l'unanimité.

**Locations d'un terrain communal et du deuxième garage du chef lieu**

- Terrain communal :

En réponse à la demande de Mme Emilie Pernoud, locataire de l'appartement Nord de la maison de Landernier, nous acceptons de louer le terrain communal situé en dessous du terrain de sport pour la somme de 20 euros pour la période du 1 mai 2016 au 15 novembre 2016.

- Garage du chef lieu :

En réponse à la demande de Mr et Mme Cotterlaz Rennaz, gérants de l'Auberge de Motz, le conseil municipal accepte de leur louer le deuxième garage, pour un loyer mensuel de 50 euros.

**Questions diverses :**

- Hébergement de maître nageurs :

L'hébergement des maîtres nageurs en juillet et août se fera comme les autres années dans l'appartement au dessus de l'école.

Le maire engage sa responsabilité pour les deux jours pendant lesquels l'école sera ouverte sur juillet. Les maîtres nageurs ne seront pas autorisés à pénétrer dans le bâtiment pendant les horaires de classe.

Clôture de la séance à 10h25.

**INFORMATIONS GENERALES**

**Bruits de voisinage**

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés, par arrêté préfectoral, qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8hs30 à 12hs00 et de 14hs00 à 19hs30
- les samedis : de 9hs00 à 12hs00 et de 15hs00 à 19hs00
- les dimanches et jours fériés : de 10hs00 à 12hs00

### **Critérium du Dauphiné Libéré :**

La course traversera notre commune, sur la route départementale à Châteaufort, le lundi 6 juin 2016. Les carrefours longeant cette voie seront donc fermés à la circulation à partir de 14 heures jusqu'à environ 16 heures, de la limite avec la commune de Serrières en Chautagne jusqu'au Pont du Fier.

### **Inscriptions à l'école élémentaire de Serrières en Chautagne**

Les admissions pour la rentrée 2016 se feront la semaine du 20 au 24 juin de 11hs30 à 12hs30 et de 15hs30 à 18hs00 (16hs00 – 18hs00 le lundi 20)

Documents à apporter :

- livret de famille
- carnet de santé
- en cas de séparation ou divorce des parents, dernière décision judiciaire concernant les modalités de l'autorité parentale. Si la procédure est en cours, ordonnance de non-conciliation
- certificat d'inscription délivré par la mairie (à demander en mairie de votre domicile une semaine avant)
- certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (sauf pour les élèves venant de l'école maternelle de Serrières)
- livret scolaire de l'élève (sauf pour les élèves venant de l'école maternelle de Serrières)

### **Lutte contre le moustique tigre :**

Originaire d'Asie, il s'est développé de manière significative et continue depuis 2004 en métropole où il est désormais présent dans 30 départements, dont 6 de la région Auvergne – Rhône – Alpes (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Rhône et Savoie).

Ce moustique de très petite taille et de couleur contrastée noire et blanche est particulièrement nuisible. Ses piqûres interviennent pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule.

Il peut également être « vecteur » de la dengue, du chikungunya et du virus zika.

### Comment éviter la prolifération de ce moustique ainsi que de tous les moustiques :

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est donc nécessaire de limiter les lieux de ponte et de repos.

C'est donc supprimer toute eau stagnante, c'est couvrir, jeter et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau :

- enlever tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient
- vider les vases, les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable humide
- ranger à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau : pneus, bâches plastique, jeux d'enfants, pieds de parasol
- prévoir une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières
- rendre les bidons de récupération d'eau de pluie inaccessibles aux moustiques (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin)
- entretenir le jardin : élaguer, débroussailler, tailler, ramasser les fruits tombés et les déchets végétaux, réduire les sources d'humidité.

### **Zone gratuité (voir document ci-contre)**

Les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie sont les suivants :

- mardi de 13hs30 à 17hs30
- jeudi de 9hs à 12hs
- samedi de 9hs à 12hs

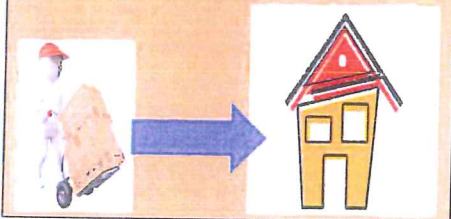
# ZONE de GRATUITE

Le 11 juin 2016 de 9h à 17h  
A la *Maison Familiale du Pays de Seyssel*



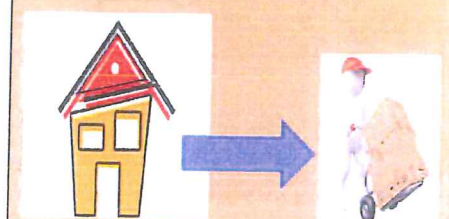
## DEPOSEZ

ce dont vous n'avez plus  
besoin



## PRENEZ

ce dont vous avez besoin



### Une seconde vie pour vos objets !



*Les dépôts sont à effectuer sur place avant 14 heures.  
Nous nous réservons le droit de refuser les objets sales ou  
cassés.*

## TOUT EST GRATUIT

Partenaires :



Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par nos soins.

Renseignements à la MFR de Seyssel au 04 50 56 13 05  
[mfr.seyssel@mfr.asso.fr](mailto:mfr.seyssel@mfr.asso.fr)